




VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Nord  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
**VILLE DE BIOT**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MARS 2016	FINANCES
N° d'enregistrement 2016 / 39 / 1-13	BUDGET ANNUEL EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	22	7	29	0	Le 23 mars 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						Le Maire, 
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE	LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE			
Le 11 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016	Le 08 AVR. 2016			

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

**ETAIENT PRESENTS**

Mme DEBRAS, **Maire**, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

**PROCURATIONS**

M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.  
Mme Hélène MADERS donne procuration à Mme Véronique LEMARCHAND.  
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Guy ANASTILE.  
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.  
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.  
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.  
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

**Madame Véronique LEMARCHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :**

Le Budget Primitif 2016 de l'Eau s'équilibrera comme suit :

Dépenses d'exploitation		2016
011	Charges à caractère général	6 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 978,00 €
	<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>21 478,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	17 966,69 €
042	Opérations d'ordre de transfert	200,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>18 166,69 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 644,69 €</b>

Recettes d'exploitation		2016
70	Produits des domaines et des services	15 000,00 €
77	Produits exceptionnels	7 950,00 €
	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>22 950,00 €</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	16 694,69 €
	<b>Total recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>16 694,69 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 644,69 €</b>

Dépenses d'investissement		2016
23	Immobilisations en cours	38 095,47 €
20 21 23	Restes à réaliser	72 052,88 €
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>110 148,35 €</b>
001	Affectation du résultat	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	19 928,78 €
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>19 928,78 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>130 077,13 €</b>

Recettes d'investissement		2016
27	Immobilisations financières	19 928,78 €
1068	Couverture du besoin de financement	70 513,91 €
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>90 442,69 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	17 966,69 €
040	Opérations d'ordre de transfert	200,00 €
041	Opérations patrimoniales	19 928,78 €
001	Excédent d'investissement reporté	1 538,97 €
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>39 634,44 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>130 077,13 €</b>

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
 OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,  
 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
 PAR 22 voix POUR  
 ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA,  
 Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

- APPROUVE le vote du Budget Primitif 2016 de l'Eau par chapitre.
- RAPPELLE le maintien du montant de la surtaxe eau à 0,01€ HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,


PAR  
LE  
MAIRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016

Le Maire,



  
Guilaine DEBRAS  
Vice-présidente de la CASA

Pièces jointes :

- Budget Primitif 2016 de l'Eau.
- Rapport de présentation.



La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (\*).

Il est présenté en deux sections :

La Section d'exploitation s'équilibre et regroupe :

➢ **En recettes** : la surtaxe de l'eau. Elle constitue les prévisions de « recettes réelles ». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2015 et antérieures).  
Au BP 2016, les recettes réelles s'élèvent à 22 950 € ; les recettes d'ordre à 16 695 €.

➢ **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service (charges à caractère général, de personnel, dotations aux amortissements). Ce sont les « dépenses réelles ». Les « dépenses d'ordre » présentent les résultats cumulés 2016 et années antérieures (le même montant est présenté en recettes d'investissement) ;  
Au BP 2016, les dépenses réelles s'élèvent à 21 478 € ; les dépenses d'ordre à 18 167 €.

La Section d'investissement s'équilibre et regroupe :

➢ **En recettes** : le remboursement de la TVA. Il constitue les prévisions de « recettes réelles ». Les résultats cumulés présentés en « dépenses d'ordre » d'exploitation viennent abonder les « recettes d'ordre » d'investissement.  
Au BP 2016, les dépenses réelles s'élèvent à 21 478 € ; les dépenses d'ordre à 18 167 €.

➢ **En dépenses** : les dépenses d'équipement du service (études, travaux en cours,...) constituant les « dépenses réelles ».

Au BP 2016, les dépenses réelles s'élèvent à 110 148 € ; les dépenses d'ordre à 19 929 €.

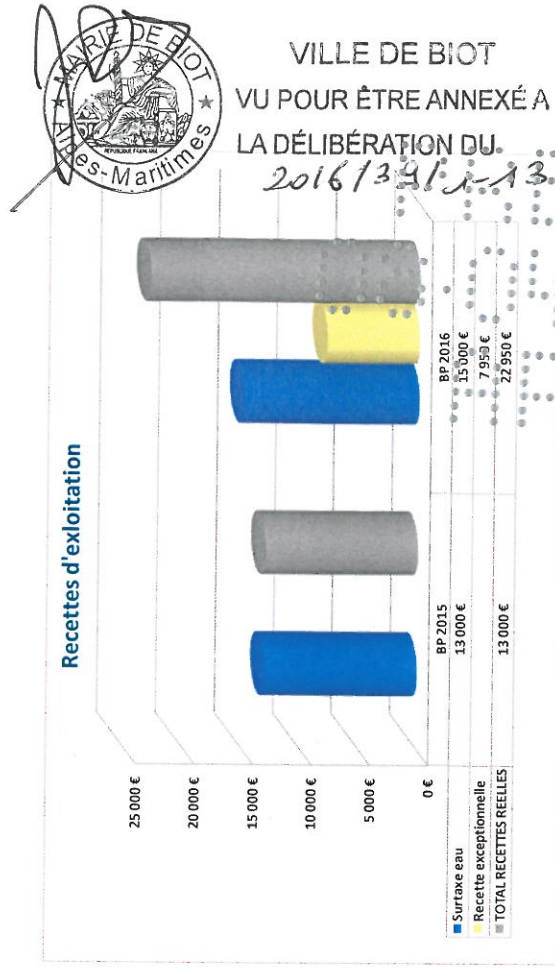
(\*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre, il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante  
Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général  
Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières  
Équilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

Les deux premières parties de cette note détailleront les opérations réelles en exploitation puis en investissement.  
La dernière partie traitera des « opérations d'ordre » qui permettent d'équilibrer le budget.

## I - Section d'exploitation

### I- Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont prévues à hauteur de 22 950 € pour 2016 ; en hausse de 77% par rapport au BP 2015.



La hausse des recettes réelles s'explique par la recette exceptionnelle qui sera réclamée à Veolia en 2016 pour 7 950 € (pénalité pour fuite sur le réseau).

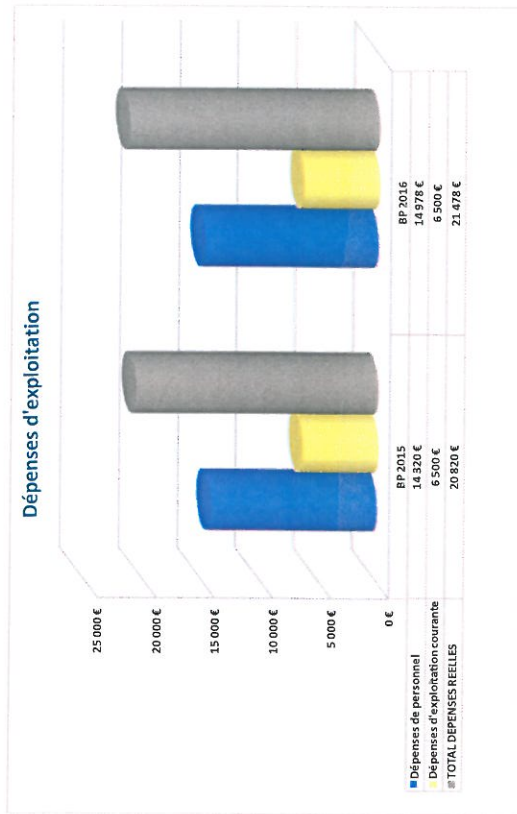
La principale recette d'exploitation reste de la surtaxe reversée par Veolia. Cette surtaxe a été fixée à 0.1 € par mètre cube par délibération du Conseil Municipal en date du 29/05/2008.

## II - Section d'investissement

Contrairement à la Section d'exploitation, la Section d'investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien aux projets d'investissements.

### 2- Dépenses d'exploitation

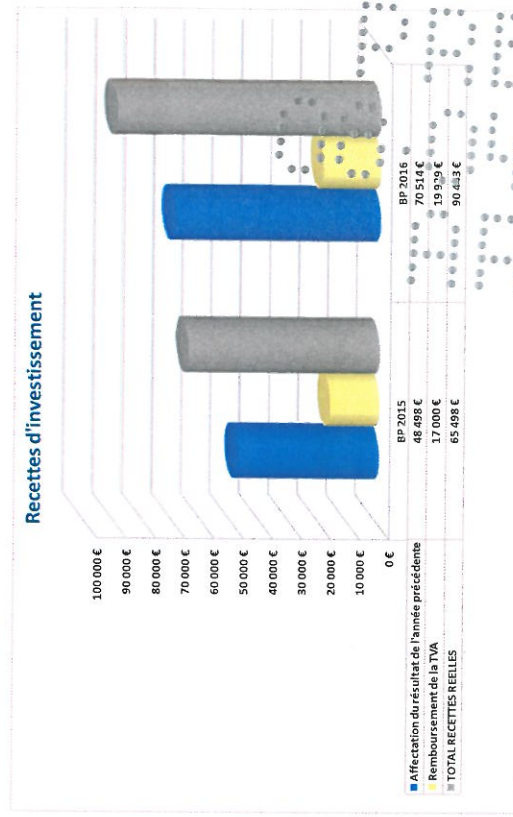
Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 21 478 € pour 2016 ; en hausse de 3 % par rapport au BP 2015.



- Les dépenses de personnel correspondent à une réaffectation du budget principal.
- Les dépenses d'exploitation courante : servitudes diverses, études diverses.

### I- Recettes d'Investissement

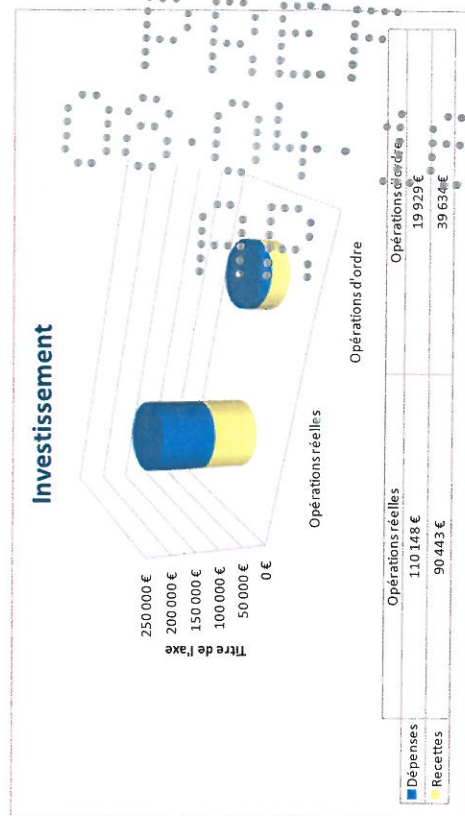
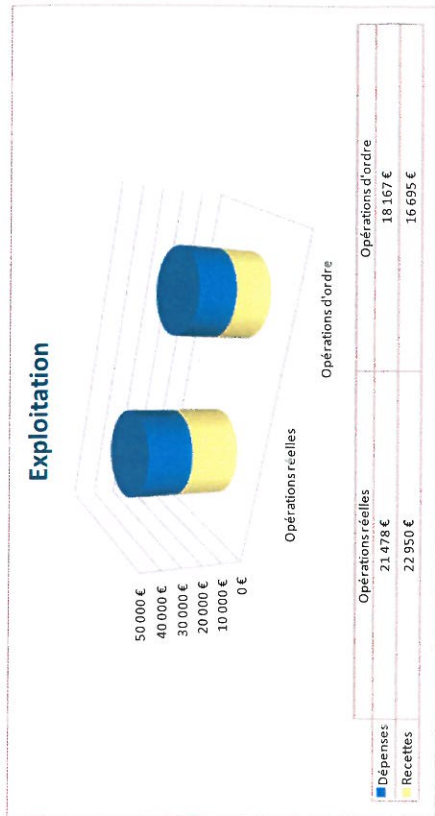
Les recettes d'investissement, sont prévues à hauteur de 90 443 € en 2016 ; en hausse de 38 % par rapport au BP 2015.



- Remboursement de la TVA : La commune obtient le remboursement de la TVA pour 19 929 € sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2016 le remboursement de la TVA payée en 2015).

### III – Les opérations d'ordre

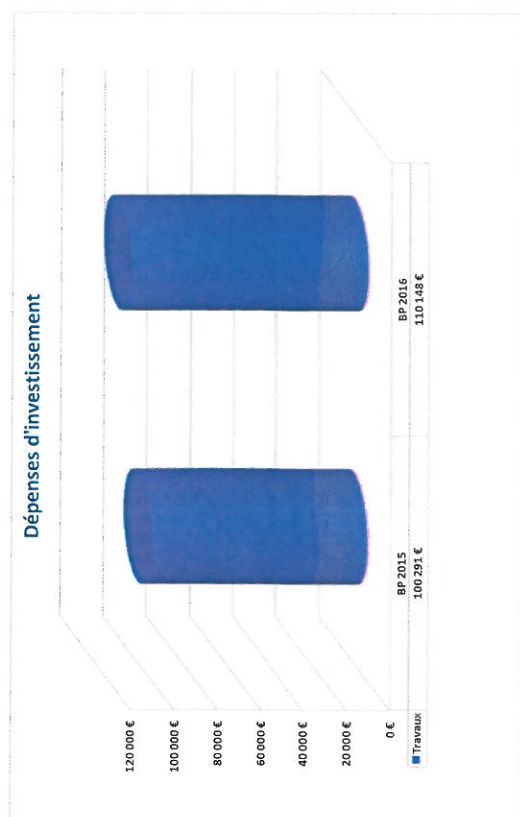
Les opérations d'ordre ont un poids important dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2016, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :



Certaines opérations d'ordre se retrouvent en exploitation et en investissement. Il s'agit principalement de **l'Épargne disponible** (résultat 2016 prévisionnel et réserves accumulées en 2015) : à ce titre, un montant de **17 967 €** est présenté tant en dépenses d'ordre d'exploitation qu'en recettes d'ordre d'investissement.

### 2 - Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 110 148 € pour 2016 ; en hausse de 10 % par rapport au BP 2015.



• **Travaux** : les principaux projets inscrits au BP 2016 sont les suivants :

Opérations	BP 2016
Extension de réseau chemin du Baou	38 081 €
Extension de réseau chemin Neuf-Migranier	24 228 €
Chemin d'accès au réservoir d'eau	8 340 €